

Madame Barbara Agostino
Présidente de la Commission de
l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la
Jeunesse

Luxembourg, le 4 décembre 2024

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique de ce jour, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant votre commission la motion de Madame Djuna Bernard au sujet de l'interdiction des appareils numériques dans le contexte scolaire.

Je tiens à vous rappeler que conformément à l'article 86 (3) du Règlement de la Chambre des Députés la motion devra figurer à l'ordre du jour d'une séance publique de la Chambre des Députés endéans les trois mois du renvoi.

Par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que votre commission y aura réservées.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments très distingués.



Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés